

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025_504

Feuillet n°108

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

CONSIDERANT, le contrôle de l'aire de jeux du « Square de l'Amitié » par l'organisme agréé SAGALAB qui souligne un problème au niveau des sols amortissants des jeux,

CONSIDERANT, que ces sols amortissants ont subi une dégradation volontaire,

CONSIDERANT, que, par mesure de sécurité, il convient de procéder à la fermeture cette aire de jeux afin d'éviter tout accident des utilisateurs,

ARRETE

Article 1^{er} : L'aire de jeux du Square de l'Amitié, sise allée Jean Bouïn, sera fermée à compter de ce jour et ce jusqu'à élimination du danger.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 3 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



VU, le D.G.S.

[Handwritten signature]